

SYNDICAT CENTRE HERAULT

DECISION Portant sur

Numéro
2023-24

Actualisation des tarifs généraux et des prestations de service du Syndicat Centre Hérault- Facturation des « non ménages » en déchèterie

Le Président du Syndicat Centre Hérault,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président et qui donne délégation de fixer les tarifs pour notamment, les produits déposés en déchèterie,

Vu la délibération 2022-72 concernant l'approbation de principe concernant les modalités de déploiement du dispositif relatif à l'informatisation des déchèteries ainsi que la décision 2022-081 qui précise les tarifs des apports acceptés des professionnels,

Vu la décision n° 2023-03 relative à l' actualisation des tarifs généraux et des prestations de service du Syndicat Centre Hérault au 01 janvier 2023,

Considérant la mise en œuvre du dispositif d'informatisation et de contrôle d'accès des déchèteries classiques à partir du 02 novembre 2022,

Considérant que lors de la séance du bureau du 01 février 2023, les modalités de facturation pour les « non ménages » ont été analysés comme suit :

Catégorie	Exemples	Payant	Gratuit
Professionnels du BTP	Codes APE	Exclus, orientés vers les déchèteries professionnelles	
Autres professionnels (hors BTP)	Tout ce qui n'est pas un ménage	Payant	
Administrations	Enseignement, hôpitaux, gendarmerie, pompier...	Payant	
Communes Communautés de Communes	Déchet ménager: services techniques (ramassage dépôts sauvage, balayage		Gratuit
Communes Communautés de Communes	Déchets non ménagers: Foyer rural, services scolaires, assainissement, espaces verts, eau, office du tourisme, services sports, aire des gens du voyage, culture, bâtiments, moyens généraux....	A partir du 27 ^{ème} passage annuel: même tarif que les professionnels	26 passages gratuits / an

Associations	Caritatives Secours catholique, restaurants du cœur ...		Gratuit
Associations	Activités professionnelles	Payant	
Associations	Partenaires du SCH	A partir du 27 ^{ème} passage annuel: même tarif que les professionnels	26 passages gratuits / an
Associations	Sports et loisirs	A partir du 27 ^{ème} passage annuel: même tarif que les professionnels	26 passages gratuits / an

DECIDE

Article 1 : d'actualiser les tarifs généraux du Syndicat Centre Hérault concernant la facturation des « non ménages » en déchèterie selon le tableau énoncé ci-dessus

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre Hérault et sera rapportée en Comité Syndical.

Fait à Aspiran, le 20 mars 2023
Le Président, Olivier BERNARDI

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu

De la transmission en sous-préfecture

De la publication le :

